



Journée scientifique d'été de l'axe 2 « Organisations » :

contrats, institutions, risques

Organisée par
Jordan VAZQUEZ
Jérôme MAATI
Antoine MASINGUE

Également en distanciel :
<https://bbb.uphf.fr/b/maa-3ur-pzg-hmh>

Jeudi 20 juin 2024

14 h > 16 h



UPHF,
Campus des Tertiales
salle 301



www.uphf.fr

PRESENTATION

Intervenant : Olivier Nicolas

Titre : Proposition d'un cadre d'analyse de l'expérience des formes monétaires chez les jeunes adultes : démarche exploratoire liminaire

Résumé : Parallèlement à l'essor du commerce en ligne, de nouveaux moyens de paiement digitaux sont apparus. Bien qu'ils jouent un rôle significatif dans la finalisation des paniers d'achat en ligne, un moment de vérité important de l'expérience client, la recherche marketing s'est peu intéressée à l'expérience vécue par les consommateurs avec ces formes monétaires digitales. Et le cadre d'analyse de l'argent n'est plus totalement adapté. En nous appuyant sur les champs de la valeur perçue et de l'expérience issus de la recherche marketing, nous explorons ce champ de recherche en mesurant la valeur de l'expérience digitale à l'aide de construits de mesure existants. Nos résultats montrent l'intérêt d'investiguer plus avant les sources de valeur perçue des expériences impliquant des formes monétaires digitales. Ils permettent d'identifier des pistes managériales et des perspectives théoriques autour de la typicalité des formes monétaires digitales et des moyens monétaires dans la consommation.

Intervenant : Ninon Forster

Titre : L'appropriation contentieuse des valeurs de l'Union européenne par les citoyens européens

Résumé : Les citoyens font de plus en plus souvent usage de leur droit d'ester en justice pour protéger leurs droits et contester les politiques de l'État ou de l'Union européenne qu'ils jugent contraires aux valeurs protégées par l'article 2 du traité sur l'Union européenne. Si le contentieux a toujours été un moyen de contester l'autorité publique, cette appropriation judiciaire des valeurs nous renseigne sur la manière dont les citoyens conçoivent leur appartenance à l'Union européenne. Le contentieux peut contribuer à renforcer l'identité européenne, car l'utilisation de ces normes, avec leur normativité spécifique, modifie le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne. Cependant, on ne peut pas dire que l'invocation de ces normes crée une *actio popularis*, car les règles du contentieux limitent - sans l'éliminer - la portée juridique des valeurs utilisées pour régler certains litiges.